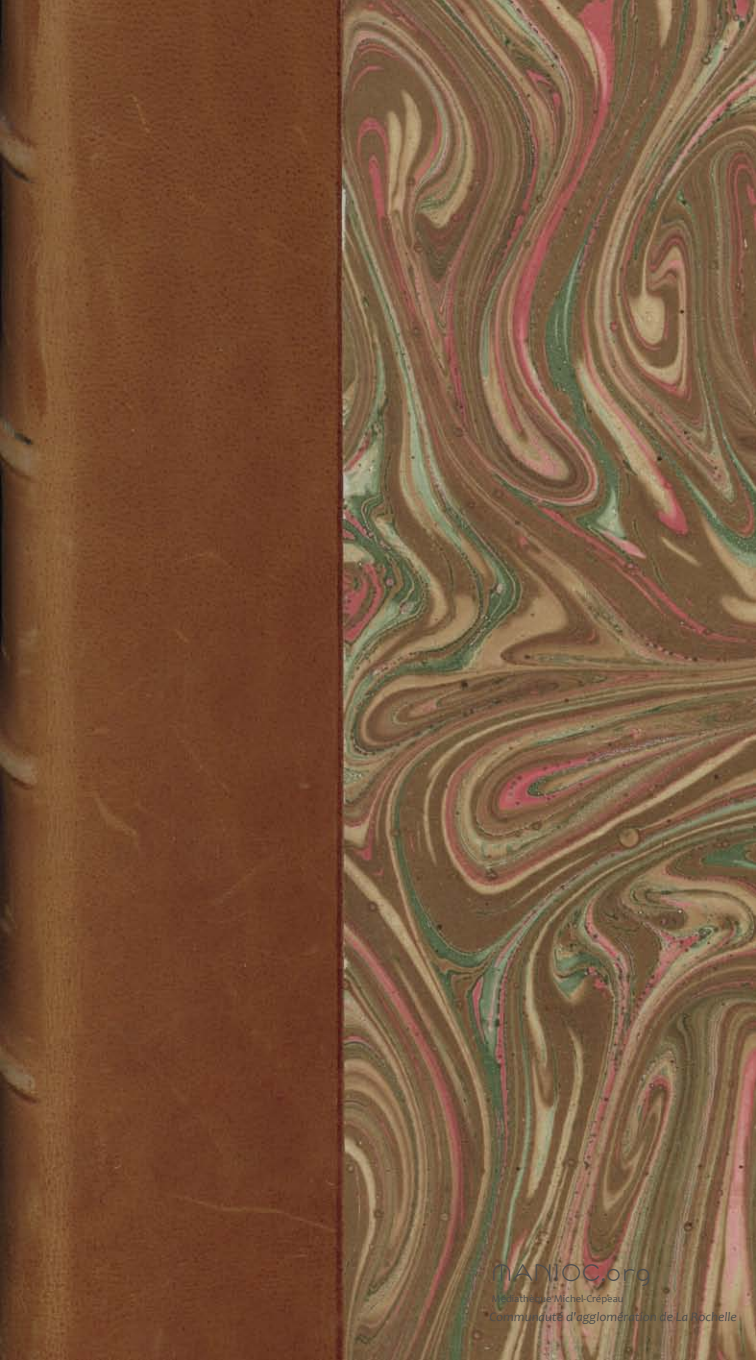




MANIOC.org

Bibliothèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

LETTRE
D'UN AMI
DE LA CONSTITUTION,
DE L'ORDRE ET DE LA PAIX,

A M. L.,

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*Sur les événemens arrivés à Angers les 4,
5 et 6 Septembre 1790.*

Felix qui potuit rerum cognoscere causas?

OVID.



A ANGERS,

Chez PAVIE, Imp.-Lib., rue St. Laud.

Et A PARIS,

Chez les Marchands de Nouveautés.

1 7 9 0

1875
J. E. T. R. E.
D. U. N. A. M. I.
DE LA CONSTITUTION
DE LA REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPUTÉ A L'ASSEMBLEE NATIONALE
PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE
LE 25 JANVIER 1875

Paris, le 25 Janvier 1875
OVID.



A. ANGERS.
C. PAVAR, imp.-bib. no 34. band.
ET A PARIS.
Chez les Marchands de Nouveautés.

179

L E T T R E

D' U N A M I

DE LA CONSTITUTION,

DE L'ORDRE ET DE LA PAIX.

E T nous aussi, Monsieur, nous avons été les témoins des tristes et malheureux effets que produisent en France l'oubli de ses devoirs : l'anarchie et le mépris des Loix. Le sang a donc coulé dans ces murs, encore vierges, malgré tous les efforts réunis des ennemis du bien public ! Le cœur se refuse au souvenir de tant d'horreurs, et ma plume ne se prête à vous en retracer rapidement le tableau, que pour éviter aux malveillans un crime de plus en les exagérant. Rassurez-vous cependant, Monsieur ; ce sang qu'on a versé, étoit d'une espee à n'être pas regretté, si le sang même d'un coupable, pouvoit ne pas l'être.

Angers jouissoit plus qu'aucune autre Ville du Royaume, du calme et de la tranquillité que procure une bonne et excellente Administration ; aucun excès remarquable n'avoit souillé l'intérieur de ses murailles ; l'harmonie la plus parfaite régnoit entre toutes les classes des Citoyens, ou plutôt ils ne faisoient tous qu'une classe..... Et quelques jours ont suffi pour ternir tant de gloire ; quelques jours ont éveillé les soupçons ombrageux, les haines cruelles, et les préjugés plus cruels encore !

Ce fut le Samedi 4 Sept. que les premières étincelles de révolte commencerent à se faire sentir parmi le peuple. Le bled qui n'avoit valu au commencement du marché, que 52 sols les 28 liv., est tout-à-coup porté à 3 l. 10 f. Le peuple étonné d'une augmentation si subite et si extraordinaire, après une récolte abondante, s'indigne et se porte tumultuairement à l'Hôtel-de-Ville. Il demande justice contre les Accapareurs, qu'il appelle des *Usuriers* ; il en désigne même quelques-uns. On l'écoute. M. le Maire envoie M. Goubault, Aide-Major-Général de la Garde Nationale, pour surveiller le marché, et ôter au peuple tout prétexte d'insurrection. Mais bientôt cet Officier devient l'objet de l'animosité des mécontents, qui l'eussent

mis en pieces, s'il n'eût échappé à leur fureur par la fuite. Au moment même, et comme s'ils eussent été prévenus, on voit arriver les Ouvriers des Carrieres, connus sous le nom de *Perréieurs*. Le désordre est par eux mis à son comble; ils semblent n'avoir été envoyés là, que pour augmenter le trouble, et faire couler le sang. Bientôt ils s'emparent des mesures et des *baquets*; ils y mettent le feu; tout ce qu'ils trouvent sous leur main, leur sert à l'alimenter. L'incendie en un instant devient effrayant; il menace la Halle même, qui sert de magasin. M. Viger, Procureur-Syndic du District, se présente aux mutins; il veut les ramener à leur devoir par la douceur et la raison. Ils l'insultent, ils le menacent, ils le poursuivent, et ce n'est qu'avec peine qu'il leur échappe. Ils poussent la férocité jusqu'à vouloir brûler un jeune Citoyen, nommé *Geslin*, qui, seul avec M. Viger, s'opposoit à tant de désordres, et qui défendoit la propriété de son pere, compromise par l'incendie. Le malheureux jeune homme eût été infailliblement la proie des flammes, si le Régiment de *Royal-Picardie*, Cavalerie, qui venoit d'être requis par la Municipalité, ne fût accouru promptement à son secours. Il est sauvé par lui; par lui, le peu-

ple est dispersé, et le chef de l'émeute, ancien Grenadier, chassé du Régiment de *Royal*, Infanterie, est fait prisonnier.

Cependant les femmes qui partageoient l'insurrection des *Perréieurs*, et que la Cavalerie venoit de mettre en fuite, s'étoient répandues dans les rues de la Ville, et sembloient y porter l'esprit de révolte qui les animoit. Le dirai-je, Monsieur, et me croirez-vous ? Les Citoyens étoient partagés sur le nom dont on devoit qualifier l'insurrection de la populace. Le plus grand nombre y applaudissoit. Quelques Gardes-Nationales, du petit nombre de ceux qui ont fait leur devoir ce jour-là, et que leur patriotisme appeloit au secours des Cavaliers, exposés seuls sur la place des Halles, aux injures du Peuple, furent insultés ; d'autres furent contraints de revenir sur leurs pas ; tous étoient taxés d'*Aristocratie*, parce qu'ils ne soutenoient pas les *Perréieurs* !..... On sentit alors la nécessité de faire un exemple. Le Présidial, à la sollicitation de M. le Maire, s'assemble. Le chef de l'émeute étoit dans les prisons ; on l'interroge ; et dans trois heures, les témoins sont entendus, récollés et confrontés ; le crime est notoire, le procès est fini. Déjà tout annonce qu'Anizon va subir la juste punition de sa révolte.

A cette nouvelle, le peuple entre en fureur ; deux cens femmes se rendent chez le Lieutenant de Police, et lui demandent à grands cris la délivrance du prisonnier. M. Turpin, dont la sagesse et la prudence sont connues, les écoute, les apaise, et se laisse conduire par elles jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, en leur promettant *justice* (1). Il demande la grace du coupable, et elle lui est refusée.... La Municipalité, le District et le Département se réunissent ; ils délibèrent sur l'état actuel des choses ; ils appellent à ce Conseil M. de St. Cren, Major du Régiment de Royal-Picardie, bien propre à en donner un bon..... Le résultat de leur délibération n'est pas connu ; mais dans l'instant où le criminel conduit de la prison à *la Chambre*, pour y entendre sa sentence, passe sur la Place des Halles, le peuple fait un nouvel effort, et l'enleve à ses gardes.... Les bons Citoyens ont gémi de voir

(1) On cite à ce sujet un propos de M. Turpin, qui prouve sa présence d'esprit et son courage. Dans sa route on lui propose une garde pour le mettre à l'abri des violences de ces femmes : *Non, dit-il, je n'ai pas besoin de gardes, quand le peuple veut bien m'en servir ;* et ces paroles sont vivement applaudies par ces tigres qui l'eussent mis en pieces, s'il leur eût opposé d'autres armes que celles de la raison et de la douceur.

un tel coupable soustrait au glaive et à la vengeance des Loix..... La victoire que le peuple vient de remporter sur elles, le rend plus insolent encore ; il se répand en injures atroces contre le brave Régiment qui venoit de donner un si bel exemple de patriotisme ; il prête aux Officiers qui le commandent les propos les plus incendiaires ; il menace de désarmer les Cavaliers, de pendre leurs Chefs, et avec eux, ceux des Gardes Nationales et des ci-devant Volontaires, qui avoient réprimé ses fureurs.... Cependant, ce premier feu s'apaise, le calme semble renaître ; de fortes patrouilles composées presque entièrement d'Officiers et de sous-Officiers de la Garde Nationale, et de ci-devant Volontaires, protègent et assurent la paix dans tous les quartiers, et la journée finit sans qu'aucun accident paroisse devoir la troubler..... Le feu couvoit sous la cendre.....

Le Dimanche 5, le peuple que l'oisiveté du jour rassemble, s'enflamme de nouveau. Il ne voit par-tout qu'Accapareurs et Usuriers ; il feint de croire que toutes les maisons recèlent du grain, pour être en droit de les fouiller toutes ; et Dieu sait dans quelles intentions ! Il est instruit que les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu en ont reçu une assez grande quantité

tité pour l'approvisionnement de la maison. Il se porte dans ce quartier ; il s'arme de pierres et de bâtons ; il menace de tuer ces dignes citoyens, lorsqu'ils se présenteront, selon l'usage, à leur bureau. La prudence vigilante de M. Olivier, Receveur de cet Hôpital, sauve au peuple le plus grand crime dont il pût se souiller. Il se tient dans le voisinage du Port, et prévient les Administrateurs du danger qu'ils courent. Il n'y avoit pour eux aucune nécessité de s'y exposer, et ils se retirent. Fâchées apparemment d'avoir manqué leur coup, les mêmes femmes se portent dans la rue *des Carmes*, où elles soupçonnoient un recèlement de bled. Elles y commettent des excès de tous les genres ; elles brisent les portes, pénètrent et fouillent par-tout, et ne trouvent rien. Au retour de cette expédition, elles rencontrent M. Delaunay, Procureur-Général - Syndic du Département ; elles lui disent mille invectives ; mais sa contenance ferme ne servit pas peu à le sauver de leurs mains. De là, elles se portent sur le Port ; elles y renouvellent tous les excès de la rue *des Carmes*, et outragent de mille manieres, un Citoyen estimé, M. Mabile, Négociant, qu'elles accusent d'être Accapareur. D'autres avoient rencontré des Cavaliers du Régiment

de Royal-Picardie, les avoient long - temps poursuivis dans les rues, en leur prodiguant les épithetes les plus outrageantes. Un d'eux alloit devenir la victime de leur rage, s'il n'eût été délivré par trois de ses camarades, que le hazard amena à son secours.....

La Garde-Nationale ne revenoit pourtant pas encore de son erreur. Elle ne voyoit dans l'insurrection du peuple, qu'une réclamation juste ; comme si toute réclamation ne perdoit pas ce caractere, quand elle est sans objet, et qu'elle est faite avec de semblables moyens !

Cependant le Département toujours occupé du danger que couroit la chose publique, avoit cru devoir faire afficher dès le matin de ce jour-là, une Ordonnance ou Invitation *aux Sections* de se rassembler, pour aviser aux moyens de ramener la paix et la tranquillité. Tous les Citoyens étoient invités à nommer des Commissaires, pour porter les vœux de la Commune au Département, y faire entendre leurs plaintes, et proposer le remede à de si grands maux.

L'intention du Directoire étoit pure. Il jugeoit que le Peuple abusé et égaré, rentreroit dans le devoir, quand il verroit avec quelle bonne foi on se disposoit à lui rendre justice.... Il se trompa, et les assemblées tumultueuses

pour la plupart, ne servirent qu'à aigrir encore les esprits, et à confirmer certaines gens dans la persuasion où ils étoient que la raison étoit du côté des Perréieurs.

Les Commissaires furent nommés, et presque par-tout le choix se ressentit de l'esprit qui animoit les sections. Ils se rassemblèrent dès le lundi matin au Département, et le résultat de leur délibération fut que le prix du pain seroit diminué. Il étoit de 26 f. les 12 l.; on le mit à 22 f. On fit mal, en ce qu'il est impossible que ce taux-là subsiste, et que sous deux jours il faudra le changer; mais on fit le bien, de mettre de plus en plus le tort du côté des insurgens, et de déjouer leurs projets. En effet, tout sembloit devoir finir là. Le Peuple devoit être satisfait; il obtenoit beaucoup plus qu'il n'eût osé demander: on étoit donc en droit d'obtenir de lui, sinon de la reconnoissance, du moins du repos et de la tranquillité. La nouvelle de la diminution du prix du pain fut répandue en un instant dans les basses rues, dans les faubourgs et dans les Carrieres, et elle y fut reçue avec de grandes démonstrations de joie. Mais quand la populace est hors d'elle-même, qu'elle est agitée par quelque grande passion, il est bien difficile de la ramener à

l'ordre ; et les bienfaits deviennent souvent pour elle un motif plus puissant d'insubordination , que les mauvais traitemens qu'on lui feroit éprouver.

Ce jour-là même, Lundi 6 , le bruit se répand tout - à - coup que les *Perréieurs* vont arriver , qu'ils sont soutenus par les habitans des villages de St. Barthélemy , de Trélazé , de St. Léonard , de St. Augustin et de Sorges ; tous rassemblés pour secourir leurs freres les Perréieurs. Le tocsin sonnoit en effet, malgré les Municipalités, dans ces différentes Paroisses, depuis plus de quatre heures. On annonce encore que le projet de ceux-ci est de désarmer le Régiment, de faire main-basse sur les ci-devant Volontaires , et de chasser des Corps Administratifs certains Membres qui leur étoient suspects.

Le Régiment n'avoit presque pas quitté les armes depuis le Samedi ; il ne pouvoit par conséquent être surpris. Mais la Garde Nationale , invitée par le son de *la Générale* , à se rendre sur le Champ-de-Mars , ou ne croyoit pas à ces bruits , ou elle les méprisoit , puisqu'elle ne faisoit aucun mouvement pour repousser l'ennemi en cas d'attaque : au contraire toutes les dispositions du Régiment étoient faites. Dès avant midi , diffé-

rens piquets de Cavalerie gardoient les avenues ; tout le Régiment étoit sous les armes , et ne comptoit dès-lors que sur lui-même , pour se défendre ; et à une heure , il n'y avoit pas soixante hommes de la Garde-Nationale sur le Mail de la Fidélité , conduits par l'intrépide M. Choudieu ; et à cette heure-là même , 1500 *Perréieurs* armés de fusils , de faulx , de fourches , de brocs , de broches à rôtir , et de bâtons , étoient rassemblés sur le grand Mail ! Ils pouvoient à chaque instant fondre sur le Régiment ainsi morcelé , et pénétrer dans la Ville qu'ils eussent facilement mise au pillage. M. le Maire , averti du double danger qu'elle court , et par la défection de ceux qui devoient la défendre , et par l'attaque soudaine des *Perréieurs* , va au - devant de ceux-ci dans le Mail. L'air de douceur et de bonté répandue sur sa figure , lui obtiennent aisément d'être écouté. « Il leur représente avec quelle » facilité on a accédé à toutes leurs demandes ; il leur dit que le pain vient d'être mis , » en leur faveur , à un prix très modique ; que » les mesures les plus sûres sont prises pour » s'assurer des *Accapareurs* , et qu'on en fera » justice ; qu'en supposant que leurs demandes » fussent fondées , ils se montroient très-cou-

» pables de se présenter en armes et en foule ;
 » qu'on ne leur vouloit que du bien , et qu'il
 » voyoit avec la plus grande douleur que leur
 » contenance n'annonçoit que des intentions
 » hostiles ». Ce discours paroît faire impres-
 sion sur la multitude , qui se borne à deman-
 der pour toute grace d'être admise à défiler
 dans le Champ-de-Mars devant M. le Maire ,
 et de s'y ranger en bataille. On lui accorde
 cette faveur ; et ainsi rangée , elle crie : *Vivent*
les Angevins ! vive le Maire ! la paix est
faite.

On jette en l'air ses bonnets et ses chapeaux
 en signe de réconciliation , et les deux partis
 semblent se réunir. Cependant la petite troupe
 qui avoit uni sa fortune à celle du Régiment,
 et qui avoit juré de périr avec lui, s'étoit ac-
 crue de plusieurs Officiers de la Garde Natio-
 nale, entr'autres de M. de Soland qui les com-
 mandoit, et de quelques Aides-Majors. Voyant
 les Perréieurs défilér dans le Champ de Mars,
 elle s'étoit avancée au-delà de la *Porte Neuve*.
 Elle crut la paix faite. Ces braves Citoyens,
 dont j'aurai plus d'une fois occasion de vous
 parler , s'approcherent des Perréieurs, dont
 les rangs étoient rompus , et se portèrent sans
 défiance jusques vers le milieu du Champ de
 Bataille. Là, les Perréieurs, par une trahison

qu'on ne peut caractériser, les ayant enveloppés, firent feu sur eux de tous les côtés, et les menerent battant jusqu'à la porte St. Michel. le Régiment frémissait de ne pouvoir venger sur ces malheureux un tel excès de perfidie. Mais son courage étoit encore enchaîné par les ordres de M. de St. Cren, qui n'étoit pas autorisé de ceux de la Municipalité.

Enfin, bien convaincu que les Citoyens mis en fuite n'ont cédé qu'au nombre, et qu'il peut faire fond sur leurs sentimens, cet Officier ordonne aux Cavaliers de charger.

Deux Escadrons partent au grand galop, fondent sur les Perréieurs, leur coupent le passage vers la Ville, et les ramenant battans sur le Champ de Mars et dans le Mail. Ce mouvement donna le temps aux Volontaires de se reconnoître ; et animés par la voix du brave de Soland, ils reviennent à la charge avec une nouvelle ardeur. Leur nombre venoit d'être augmenté, par l'arrivée de la Garde Nationale qui, convaincue enfin que ses foyers étoient menacés, arrivoit, dans l'intention de les défendre. « Amis, leur dit » M. de Soland, nos freres sont aux prises » avec l'ennemi ; souffrirez-vous qu'on les » égorge ? Que ceux qui aiment la Patrie,

» me suivent ». Il part, et toute l'armée le suit.... Nous devons le dire ici pour l'honneur et la justification de la Garde-Nationale; ce peu de mots de son Chef fait sur elle une telle impression, que tous les Hommes d'Armes jurent de vaincre ou de mourir. Ils arrivent sur le Champ de Mars où ils trouvent les Perréieurs disputant le terrain à la Cavalerie. Ils tombent sur eux comme des lions, et les mettent en déroute. La Cavalerie poursuit les fuyards dans le Mail; la Garde Nationale franchit avec eux le fossé qui le sépare de la *Prairie d'Allemagne*. Là, un combat nouveau se rengage, et chaque coup de fusil ou de baïonnette, porte par terre un Perréieur. Bientôt les vaincus prennent la fuite; il ne reste sur le champ de bataille que les morts et les blessés. On avoit fait dans le combat un grand nombre de prisonniers, et les uns et les autres sont transportés aux casernes. Les secours spirituels furent administrés aux mourans avec un zèle vraiment louable, par MM. Couraudin, Chanoine, et Huard, Vicaire de St. Maurille.

Je vous laisse à penser, Monsieur, quel étoit l'état de la Ville pendant ce combat? Dès le commencement de l'action, M. le Maire y étoit rentré. Il revient proclamer la Loi Martiale

tiale dans le Mail et de là dans tous les quartiers. Le Drapeau rouge fut arboré sur la tour de l'Hôtel-de-Ville. Cette précaution salutaire en imposa aux méchans, et rassura les bons. Mais tous furent dans la consternation, quand ils entendirent sonner le tocsin à la Cathédrale et dans presque toutes les églises. Ils s'attendoient à voir fondre les Perréieurs sur la Ville, et la mettre à feu et à sang. Ce tocsin a attiré au Clergé de grands reproches, et je crois qu'il ne les mérite pas tous. Il paroît aujourd'hui démontré, que ce n'est pas lui qui a fait sonner; que plusieurs hommes armés sont venus requérir les sonneurs au nom de la Municipalité; que des gens inconnus sont montés dans les clochers, et qu'établis là, MM. les Prêtres qui ne sont pas braves, n'ont pas osé les en déloger : voilà du moins ce que disent leurs partisans. Mais qui donc a fait sonner le tocsin ? Ce ne peut être que les très-nombreux partisans que les Perréieurs avoient dans la Ville même, qui se flattoient par ce moyen d'augmenter la confusion, à la faveur de laquelle ils espéroient pouvoir la piller impunément.

Je n'entreprendrai pas de vous donner la liste de tous ceux qui se sont distingués dans cette journée désastreuse. Il faudroit nommer trop de monde.

Je ne vous parlerai que de ceux qui ont

reçu des blessures. M. *Cerizier* est un des principaux. Il reçut à la tête un coup de *broc*, qui le renversa par terre. Heureusement la plaie n'est pas profonde. Le preux *Devert*, que son grand âge ne dispensait pas du service, fut assommé d'un coup de je ne sais quelle arme, et laissé pour mort sur la place. Il n'étoit qu'étourdi ; mais le scélérat qui lui porta le coup, s'occupait plus à le dévaliser qu'à s'assurer s'il l'étoit réellement ; il lui vola son sabre, son fusil, sa giberne, et satisfait de ce triomphe, il courut se mêler dans la foule de ses semblables. Mais parmi les blessés, je dois un hommage particulier au brave et loyal M. Soland, qui commandait ce jour-là en l'absence de tous les Officiers de l'Etat Major. Il se battit long-tems seul à seul, et corps à corps avec un Perréieur armé d'un *broc*, ou longue fourche ferrée, et à deux branches. Il fut d'abord blessé à la main ; la victoire fut quelque tems disputée. L'arme dont se servoit son puissant adversaire sembloit lui être familière, il l'employoit très-adroitement ; mais ayant reçu un coup de baïonnette dans la poitrine, il fut étendu mort sur la place. On assure que M. de Soland en tua deux autres à coup de fusil dans la prairie d'Allemagne. M. Delaunay-Maussion a eu son chapeau percé de plusieurs balles.

On assure encore que pendant le combat,

ou des suites du combat, il a péri environ 50 ou 60 Perréieurs. Plus de 30 ont été faits prisonniers. De ce nombre sont quelques femmes à qui on a trouvé les poches pleines de balles. Du côté des Citoyens, il n'a péri qu'un seul homme, et ce n'étoit pas un combattant. Il étoit Ecclésiastique ; la curiosité seule pouvoit l'avoir amené sur le Champ de Mars. Il rentroit dans la Ville, tenant son pere par-dessous le bras. Un Volontaire poursuivi dans la rue de l'Hôpital, par un Perréieur qui est prêt à l'atteindre d'un coup de broc, lâche son fusil sur celui-ci qui se baisse, et la balle, qui lui étoit destinée, va percer le jeune Abbé *Borien*, qui tombe sans connoissance et sans vie dans les bras de son pere. Cette circonstance malheureuse rend cet événement plus triste et plus déplorable encore.

Je ne saurois vous exprimer les sensations différentes qu'éprouvoient les Habitans au récit de tant de malheurs. Chacun se renfermoit chez soi, et sembloit craindre pour sa propre vie. Cependant le mal n'étoit pas grand, et la victoire étoit complete ; mais il est naturel à l'homme d'être affecté douloureusement, quand il voit verser le sang de son semblable. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'après une telle alerte, toutes les Troupes

furent sur pied pendant la nuit suivante, et que jamais la Ville ne fut mieux gardée. Tout étoit devenu Soldat. J'ai vu des enfans de 15 ans, sous les armes, depuis 48 heures, et ne trouvant pas ce temps-là trop long; le Régiment a toujours été à cheval, et n'a pris quelque repos que quand il a été très-assuré que les Perréieurs ne reviendroient plus.

Parmi ceux qui avoient été faits prisonniers la veille, on distinguoit un Invalide, nommé *Bottereau*, et un Caporal du Régiment de Royal-la-Marine, nommé *Guiteau*. Le premier avoit eu la cuisse cassée d'un coup de feu pendant le combat. Ils étoient l'un et l'autre chefs de l'armée ennemie, et furent pris les armes à la main; ils ne pouvoient échapper au supplice; aussi leur procès n'a-t-il pas duré long-tems.

On les a interrogé publiquement, et ils ont été condamnés l'un et l'autre à être pendus. Cette exécution s'est faite sans le moindre trouble, mardi au soir, sur le Champ de Mars, qui fut le théâtre de leur révolte. Des précautions très-sages avoient été prises, pour qu'aucune femme, aucun enfant, aucun curieux, n'assistassent à leur exécution; ils sont morts avec assez de courage.

Ce coup de vigueur en a imposé aux mal-intentionnés. Il avoit été précédé, et il a été suivi de quelques autres non moins efficaces.

D'abord la Municipalité, sur la réquisition du Substitut du Procureur de la Commune, avoit fait afficher et proclamer : « Que quiconque s'attrouperoit, sonneroit ou feroit sonner le tocsin, tenteroit de désarmer ou d'attaquer les Cavaliers et Citoyens en uniforme ou autrement, préposés au maintien de l'ordre public, ou qui favoriseroit en maniere quelconque aucun mouvement séditionnaire, seroit, sur la seule notoriété du fait, arrêté et pendu sur le champ. » Tous les bons Citoyens étoient invités de prêter main-forte pour l'exécution de cette ordonnance. Elle fit défendre de sonner aucunes cloches Mercredi, jour de la fête *de la Nativité de la Sainte Vierge*, et jours suivans, sous peine de punition corporelle contre les contrevenans ; et ce jour-là même elle mit le comble à ses soins, et centupla par-là tous les droits qu'elle a acquis à notre reconnoissance, en désarmant la partie gangréneuse de la Garde-Nationale. Les Cavaliers du Régiment, les ci-devant Volontaires, les anciens Grenadiers et Chasseurs, qu'on trouve toujours où il y a du danger à courir, et des lauriers à cueillir, MM. les Officiers de la Garde-Nationale, et quelques hommes d'armes bien sûrs et bien éprouvés, furent chargés de cette commission délicate. Ils s'en sont acquittés avec tout le

zele et toute l'intelligence possible , et ont fait transporter à l'Hôtel commun environ 500 fusils, résultat de leur premiere recherche.

A quelles mains, grand Dieu ! ils avoient été confiés, ces fusils. Vingt fois les scélérats ont été sur le point de les tourner contre leurs freres et leurs concitoyens..... Un de ces braves fut arrêté dans la nuit du Mardi au Mercredi, couché dans son lit. Il étoit Sergent d'une Compagnie de la Garde-Nationale. Il l'avoit rassemblée la veille, et l'avoit conduite, sans qu'elle s'en doutât, au secours des Perreïeurs à qui il distribuoit les armes et les cartouches qu'il recevoit de l'Hôtel-de-Ville. Il les exerçoit depuis long - temps au maniement des armes, et leur faisoit faire les évolutions militaires, sur les carrieres même. Il a été condamné à être pendu ; il a été exécuté à la grande satisfaction de tous les bons Citoyens. La nommée *Gauthier*, (1) le chef de meute de cette horde de furies qui vouloient embrâser la Ville, a été exécutée avec lui. Celle-ci laisse après elle quatre enfans dans la plus affreuse misere. Puissent-ils ne pas hériter des vices de leur mere ! Le District s'est chargé des deux plus jeunes.

(1) C'étoit elle qui disoit à M. Turpin : « *Je vous aime bien, mais je vous pendrai pas moins dans quatre jours* ». Elle étoit armée d'un sabre, et conduisoit ses camarades au combat.

Le lendemain, dans la journée, on a arrêté plusieurs personnes de bas aloi, hommes et femmes, soupçonnés d'avoir des relations intimes avec les Carrieres. La Citadelle et les Prisons en regorgent, et les Juges voyant que les jours ne leur suffisoient pas pour les interroger toutes, y consacrerent les nuits entieres. Leur courage et leur zele nous les rendent bien chers.

Hier un détachement du Régiment de Conti, Dragons, venus d'Ancenis à notre secours, est parti avec un détachement de *Royal-Picardie*, de ci-devant Volontaires, de braves Hommes d'armes de la Garde Nationale, et deux pieces de canon, pour aller avec les Officiers Municipaux, proclamer la Loi Martiale dans les carrieres, et désarmer les Perréieurs. Ils ont été fort étonnés et du ton, et du mode, et du sujet de la visite. On ne leur a presque point trouvé d'armes et de munitions; il est vrai qu'une grande partie a pris la fuite et s'est sauvée dans les bois voisins où l'on en a pris quatre. On doit changer entièrement leur régime détestable, et lui en substituer un qui les rende plus soumis et moins entreprenans. Depuis hier le calme renaît; mais ce n'est pas le calme de la paix; c'est le calme de la peur.

La populace ne remue pas, parce qu'elle achete le pain au dessous de sa juste valeur;

qu'elle n'a par conséquent aucun prétexte pour remuer, et que d'ailleurs le drapeau rouge s'agite encore dans les airs. Il faut attendre que les potences soient enlevées ; que la Justice ait déposé son glaive, que le pain soit remis à son prix ordinaire, pour juger si elle est vraiment soumise, et si le levain de la révolte ne fermente pas encore dans son cœur aigri et ulcéré.

Je ne vous entretiendrai pas de toutes les conjectures qu'on se permet sur la cause véritable de cette insurrection à laquelle le haussement du prix du bled n'a servi que de prétexte. Il y avoit long-temps qu'elle se préparoit, et l'impression de la procédure pourra seule jeter quelque lumière sur des ténèbres aussi épaisses. Il paroît certain que les Perrieurs avoient été excités ; mais par qui l'ont-ils été ? C'est ce que je ne me permettrai pas de décider : ce que je crois vrai, c'est que leur révolte a des motifs plus puissans qu'on ne l'imagine, et qu'elle est fomentée par quelque main invisible, intéressée sans doute à ce que le trouble et l'agitation regnent et prennent le dessus en France.

Quod procul à nobis flectat fortuna gubernans.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Angers, le 10 Septembre 1790.

